

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 1 G - DASES - DAE Subventions (157.600 euros), convention et avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 associations pour le financement de 19 projets sur les quartiers populaires.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-1, L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers linguistiques» (2018_03237 /DASES SEPLEX/5000€)
- « Accompagnement à la scolarité » (2018_03235/DASES SEPLEX/1500€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n° 1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 43 500 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association ADAGE (8382) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Groupes de recherche d'emploi » (2018_03410/DAE/5000€)
- « Femmes en mouvement » (2018_03409/DAE/38 500€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association CENTRE D'AIDE, D'INTERACTION ET DE RECHERCHE ETHNO-PSYCHOLOGIQUE (11126) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Espace médiation clinique pour les familles en grande précarité, issues de l'immigration » (2018_03536/DASES/4000€).

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association CULTURE 2+ (13485) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Ethnopsychologie infantile » (2018_03590/DASES SANTE/4000€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 16 500 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association EXTRAMUROS (15247) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers participatifs et chantiers éducatifs en menuiserie de réemploi (20ème) » (2018_03595 et 2018_03939/DASES SEPLEX/3000€) ; (2018_03721/DAE/2000€)
- « Ateliers ménilibres » (2018_01404/DASES SEPLEX/1500€)
- « Renforcement des chantiers éducatifs » (2018_03152/DAE/10 000€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Mobilisation des habitants et actions de convivialité » (2018_03650/DASES SEPLEX/2000€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 15 000 euros au titre de l'année 2018 est attribuée à l'association LA SALLE SAINT BRUNO (12109) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Espace de proximité Emploi » (2018_03702/DAE/15 000 €)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°4 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 8600 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association AFIF (19310) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Ateliers socio linguistiques, vie pratique et lien social » (2018_03656/DASES SEPLEX/3500€)
- « Groupe Médiation Santé » (2018_01436/DASES SANTE/1500€)
- « Accompagnement à la scolarité» (2018_02209/DASES SEPLEX/3600€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- « Accompagnement à la scolarité » (2018_02755/DASES SEPLEX/2000€)
- « Ateliers sociolinguistiques-insertion, emploi, culture et citoyenneté » (2018_03659/DASES SEPLEX/2000 €)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 36 500 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Pour l'emploi dans les quartiers » (2018_03667/DAE/36 500€) réparti comme suit : 8000 euros pour le 17^{ème}, 16 000 euros pour le 18^{ème}, 4500 euros pour le 19^{ème} et 8000 euros pour le 20^{ème} (les Portes)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association QUARTIER LIBRE XI (8805) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Actions d'accompagnement à la scolarité" (2018_02392/DASES SEPLEX/2000€)

Madame la Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer l'Avenant n°1 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 15 000 euros au titre de 2018 est attribuée à l'association Association Prévention du Site de la Villette (12425) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- « Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi» (2018_04000/DAE)

Article 13 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 157 600 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement du Département de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et répartie comme suit :

Un montant total de 35 600 euros sur les crédits de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé dont :

- 10 500 euros du service de la prévention et de la lutte contre les exclusions seront imputés sur la rubrique 424, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015
- 15 600 euros du service de la prévention et de la lutte contre les exclusions seront imputés à la rubrique 428, chapitre 65, nature 6526
- 9500 euros de la sous-direction de la santé seront imputés à la rubrique 412 destination 4120001, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005

Un montant total de 122 000 euros sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi dont :

- 50 500 euros seront imputés sur le chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55007
- 71 500 euros seront imputés sur le chapitre 17, rubrique 564, nature 6574, ligne DF34019, des crédits du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi (PPIE)

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO